

**Délibération n° CS 2019 – 10
du Conseil de surveillance en date du 2 décembre 2019
modifiant le siège de la Société du Grand Paris**

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable de la Conférence nationale de l'immobilier public en date du 5 février 2019,

Vu la délibération n° CS 2019-01 du conseil de surveillance en date du 20 février 2019 autorisant la signature du bail des locaux de la Société du Grand Paris,

Pour les motifs suivants :

L'article 1er du décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris dispose que le siège de l'établissement public Société du Grand Paris est fixé par décision du conseil de surveillance, dans la région d'Ile de France.

Lors de sa première séance tenue le 21 juillet 2010, le conseil de surveillance a fixé temporairement le siège de l'établissement public au 72 rue de Varenne, Paris 7ème.

Par sa délibération n° CS 2010-06 en date du 16 décembre 2010, le conseil de surveillance a décidé le transfert de ce siège de la Société du Grand Paris au 226 boulevard Voltaire, Paris 11ème, où elle s'était installée.

Par sa délibération n° CS 2011-08 en date du 29 novembre 2011, le conseil de surveillance a décidé le transfert de ce siège de la Société du Grand Paris dans l'immeuble « Le Cézanne », 30 avenue des Fruitières 93200 Saint-Denis.

Il est proposé au conseil de surveillance de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2020, son siège à l'adresse suivante :

Immeuble Le Moods
2-4 mail de la petite Espagne
93200 Saint-Denis

Vu le rapport présenté par le président du directoire,

Adopte la délibération suivante :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2020, le siège de l'établissement public Société du Grand Paris est fixé dans l'immeuble Le Moods, 2-4 mail de la petite Espagne, à Saint-Denis, 93200.

Article 2 : Le directoire veille à l'exécution de la présente délibération.

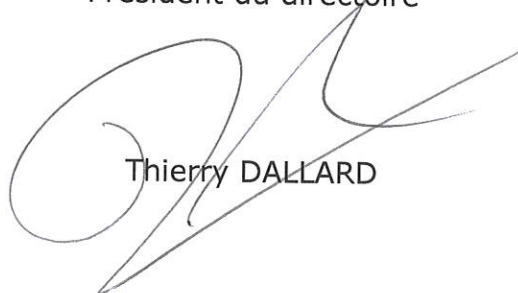
Fait à Saint-Denis, le 2 décembre 2019

Le président du Conseil de surveillance



Patrick BRAOUEZEC

Président du directoire



Thierry DALLARD

Société du Grand Paris

Immeuble « Le Cézanne »
30 avenue des fruitiers • 93200 Saint-Denis
Siret n°525 046 017 00030